



**FPE - CIGA**

Fédération Patronale  
et Économique



**N°72**  
NOVEMBRE 2024

# INTERFACE

Journal de la Fédération Patronale et Économique

LAPOSTE

CH - 1630 Bulle

P.P.

# L'INTERVIEW

## PASCAL WILD DIRECTEUR DE LA HAUTE ÉCOLE DE GESTION FRIBOURG

Pascal Wild est le nouveau directeur de la Haute école de gestion Fribourg (HEG-FR) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Pour Interface, il nous parle de l'ancrage de la Haute école dans les réalités du terrain tout comme des nombreuses possibilités qu'ont les entreprises de collaborer avec l'institution.



La HEG-FR entretient des relations étroites avec les entreprises régionales. En quoi une collaboration avec votre école est-elle intéressante pour elles ?

Il y a tout d'abord le côté humain. Trois-quarts des étudiants chez nous sont en emploi. Ce taux est l'un des plus élevés au niveau Suisse. Cette année, plus de 150 étudiants ont terminé une thèse de bachelor en collaboration avec une entreprise. L'un de nos objectifs est de former les employés des entreprises de la région en leur apportant les connaissances nécessaires au cours d'un cursus interdisciplinaire. Il y a ensuite le côté lié aux mandats et à la recherche. Une entreprise peut nous approcher avec un besoin spécifique, sur lequel nous travaillerons dans le cadre d'un mandat, ou, lors d'une collaboration plus étroite, dans le cadre d'un projet de recherche.

Comment se passe une collaboration pour un projet de recherche par exemple ?

Les entreprises viennent avec des demandes très variées. Nous travaillons de plus en plus sur des projets interdisciplinaires. Nous ne sommes pas une entreprise de consulting. Notre rôle est de mener des recherches approfondies basées sur des données fiables, et nous allons jusqu'à la formulation de recommandations. Un gros projet chez nous est par exemple lié à l'Observatoire du logement. Nous travaillons en étroite collaboration avec les régies immobilières du canton pour récolter et traiter un maximum de données sur les logements.

Quel est l'un des défis actuels de la HEG-FR ?

Depuis environ 5 ans, nous avons moins d'étudiants, en particulier de Suisses-alsaciens. Cette année, nous n'avons par exemple pas pu ouvrir de classe germanophone. Alors que les Romands sont intéressés à faire des études bilingues, les Suisses-allemands vont plus étudier du côté de Berne ou Zürich. La mixité linguistique dans les classes est importante pour nos étudiants, en particulier dans un canton bilingue. Nous sentons l'intérêt des étudiants romands de pouvoir échanger avec des étudiants de langue germanophone. Mieux faire connaître notre offre sur le marché alsacien est donc primordial pour nous et pour sauver le bilinguisme.

Comment adaptez-vous vos programmes pour inclure les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle ?

C'est un gros sujet sur lequel nos professeurs doivent être à la hauteur. Ce n'est cependant pas une thématique qui me fait peur. Les nouvelles technologies changent bien sûr la dynamique, mais cela n'entraîne pas forcément des conséquences négatives. Comme pour tous les outils, il est essentiel d'apprendre les bases et de les surveiller attentivement. Actuellement, plusieurs professeurs suivent des formations sur la façon d'intégrer l'IA dans certains de nos cours. L'idée est de l'intégrer mais avec des règles strictes. Les étudiants doivent comprendre que le savoir ne peut pas s'externaliser. L'IA est un nouvel outil, comme le fût un temps la calculatrice par exemple, mais les connaissances de base seront toujours essentielles. Nous sommes là pour stimuler la flexibilité cognitive et l'appétit du savoir des étudiants.

Qu'attendez-vous des entreprises ?

Il ne faut pas qu'elles hésitent à nous envoyer leurs employés à temps partiel ou leurs stagiaires pour suivre une formation. Nous proposons aussi des cours pour les chefs d'entreprise qui souhaitent se former chez nous. Les entreprises peuvent aussi se faire connaître en intervenant sur un sujet particulier lors d'un cours ou en nous mandatant pour divers types de projets. Nous sommes vraiment intéressés par les PME, qu'importe la branche, et nous souhaitons leur offrir la possibilité d'être visibles auprès de nos étudiants.

Propos recueillis par Anaëlle Deschenaux

Découvrez l'intégralité de l'interview sur notre blog Focus.  
[fpe-ciga.ch/focus](https://fpe-ciga.ch/focus)



# LE SAVIEZ-VOUS ?

# 1'165

Il s'agit du nombre d'affiliés FPE-CIGA ayant accès aux e-services. Mis à disposition par la Caisse de compensation FER CIGA, le portail e-services, regroupant les institutions du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> pilier, est un guichet virtuel, entièrement sécurisé et disponible 24 heures sur 24. Il permet une gestion simple et efficace du personnel tout en offrant la possibilité d'effectuer diverses démarches électroniques, telles que l'annonce de nouveaux collaborateurs, la saisie de demandes d'allocations familiales ou le téléchargement des décomptes de cotisations paritaires AVS. L'ensemble de ces services est accessible sans frais pour les entreprises détentrices du Passeport FER CIGA.

Pas encore accès aux e-services ?  
Faites votre demande ici :



# EDITO



## La réforme LPP n'a pas réussi à convaincre

Le 22 septembre dernier, la population suisse était appelée à voter sur la réforme de la prévoyance professionnelle (LPP). Modifiée pour la dernière fois il y a vingt ans, la loi sur la prévoyance professionnelle ne répond, aujourd'hui, plus à la réalité démographique, économique et sociétale de notre pays. Pourtant composée de mesures ciblées pour renforcer le 2<sup>e</sup> pilier et adapter le système, la réforme n'a manifestement pas réussi à convaincre et a été refusée par le peuple à plus de 67%.

C'est la troisième fois de suite que la baisse du taux de conversion est refusée en votation populaire. C'est certainement le signal qu'il faut désormais explorer d'autres options afin de réussir à réformer un système qui en a besoin. Les nouvelles propositions se devront d'être simples et pragmatiques, faute de quoi il y a un risque de nouveau blocage.

Intégrer un plus grand nombre de personnes dans le système doit rester une priorité. Je pense qu'il faut agir notamment sur la déduction de coordination. En parallèle, la question des taux de cotisation devra être étudiée, d'une part, pour favoriser dès le départ la constitution d'un capital de prévoyance et d'autre part, pour améliorer la situation des seniors sur le marché de l'emploi.

La prévoyance professionnelle est un sujet complexe qui doit être pensé sur le long terme et intégrer les nouvelles réalités auxquelles la population suisse fait face, comme l'allongement de l'espérance de vie ou les nouvelles formes de travail, par exemple. Un nouveau chapitre doit maintenant s'ouvrir, car la sécurité des rentes doit absolument être garantie.

Nadine Gobet  
Directrice de la FPE-CIGA

# VOTATIONS FÉDÉRALES DU 24 NOVEMBRE 2024



## ARRÊTÉ FÉDÉRAL SUR L'ÉTAPE D'AMÉNAGEMENT 2023 DES ROUTES NATIONALES

Dans le cadre de l'étape d'aménagement du programme de développement stratégique des infrastructures (PRODES), l'arrêté fédéral propose un programme d'investissement composé de six projets visant à désengorger les agglomérations urbaines, supprimer les goulets d'étranglement et améliorer la fluidité du trafic sur le réseau autoroutier. Parmi ces six projets, un se trouve en Suisse romande. Il s'agit de l'élargissement à deux fois trois voies sur environ 19 kilomètres de l'axe Le Vengeron-Coppet-Nyon.

### POSITION DE LA FPE

La FPE recommande d'accepter cet arrêté fédéral.

### Arguments :

- Le trafic a quintuplé depuis la création du réseau autoroutier il y a 60 ans. Entre 2019 et 2022, le nombre d'heures d'embouteillages est passé de 30'000 à 40'000. Il s'agit maintenant d'adapter nos routes à la réalité.
- Les embouteillages entraînent des coûts économiques importants, estimés à plus de 1.2 milliards de francs par l'OFS en 2019.
- Le réseau autoroutier est efficace puisqu'il représente moins de 3% du total du réseau routier suisse et absorbe 50% du trafic motorisé.
- L'avenir de notre mobilité repose sur une complémentarité entre la route et le rail. Mais ce dernier ne peut pas répondre à tous les besoins et le transport par la route reste essentiel, d'où l'importance de ne pas les opposer.

## MODIFICATION DU 29 SEPTEMBRE 2023 DU CODE DES OBLIGATIONS (DROIT DU BAIL : RÉSILIATION POUR BESOIN PROPRE)

Cette modification de la loi du droit de bail vise à assouplir les conditions en vigueur en cas de résiliation du propriétaire pour besoin propre. Le nouveau propriétaire et bailleur pourra faire usage de son droit de mettre fin à la location en résiliant le bail, s'il peut faire valoir, sur la base d'une évaluation objective, un besoin propre important et actuel. Cette reformulation vise à simplifier l'invocation de ce motif de résiliation et à accélérer sa mise en œuvre.

### POSITION DE LA FPE

La FPE recommande d'accepter cette modification du Code des obligations.

### Arguments :

- Par ses lenteurs excessives et la possibilité qu'ont les locataires de faire durer les procédures pendant plusieurs années, le système actuel n'est pas optimal. Ces procédures ont pour conséquence de nier le droit à la propriété. Le particulier qui achète un bien avec ses économies doit pouvoir l'utiliser lui-même dans un délai prévisible et raisonnable.
- La révision ne modifie pas fondamentalement la situation mais précise dans la loi les critères qui découlent actuellement de la jurisprudence du Tribunal fédéral concernant la notion de « besoin propre ».

## MODIFICATION DU 29 SEPTEMBRE 2023 DU CODE DES OBLIGATIONS (DROIT DU BAIL : SOUS-LOCATION)

Cette modification de la loi du droit de bail vise à empêcher les sous-locations abusives. Les locataires devront désormais obtenir le consentement écrit du bailleur pour sous-louer leurs logements. Le bailleur pourra aussi, entre autres, refuser la sous-location si elle dure plus de deux ans ou en cas d'absence des informations nécessaires dans la demande.

### POSITION DE LA FPE

La FPE recommande d'accepter cette modification du Code des obligations.

### Arguments :

- Le projet a pour objectif de lutter contre les abus liés à la sous-location, qui placent souvent le bailleur devant le fait accompli, sans lui permettre de vérifier si les conditions de sous-location ont été respectées.
- Avec cette modification de loi, la sous-location reste possible, le bailleur ne pouvant s'y opposer qu'à des conditions très précises. Elle offre cependant au bailleur une protection suffisante contre une mise à disposition des locaux, en particulier par le biais de plateformes comme Airbnb.

## MODIFICATION DU 22 DÉCEMBRE 2023 DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'ASSURANCE MALADIE (LAMAL) : FINANCEMENT UNIFORME DES PRESTATIONS

En Suisse, les prestations sont actuellement financées différemment en fonction du type de traitement. Cette réforme propose de remplacer les trois régimes de financement par un seul. Toutes les prestations de l'assurance-maladie, qu'elles soient stationnaires, ambulatoires ou qu'elles concernent le domaine des soins, seraient financées selon la même clé de répartition par les cantons et les assureurs (26,9% minimum par les cantons et 73,1% maximum par les assureurs-maladie).

### POSITION DE LA FPE

La FPE recommande d'accepter cette modification de loi.

### Arguments :

- Soutenue par le Conseil fédéral et le Parlement, cette réforme encouragerait les traitements ambulatoires et renforcerait la coordination des soins.
- Cette réforme a un potentiel d'économies et pourrait ainsi entraîner un allègement des primes.



# NOUVELLE OFFRE POUR LES PAIEMENTS NUMÉRIQUES

En partenariat avec Nexi Suisse SA, la Fédération des Entreprises Romandes (FER) propose une offre globale exclusive de paiements digitaux, intégrant toutes les solutions de paiement sans argent liquide. Elle comprend les paiements par cartes de débit et cartes de crédit, les paiements mobiles et les paiements par code QR ainsi que les terminaux électroniques dédiés. Avec cette offre, les membres de nos associations sous gestion et les affiliés à notre Caisse de compensation FER CIGA peuvent bénéficier de **conditions avantageuses** pour l'ensemble de leurs transactions de paiement :

- Taux de commission réduits
- Frais compétitifs pour Mastercard Debit et Visa Debit
- Vaste choix de terminaux de paiement
- Service client 24h/24, 7j/7

Sur demande, vous recevrez une offre personnalisée de la part de Nexi Suisse SA.

Plus d'informations sur  
[fpe-ciga.ch/paiements-numeriques](https://fpe-ciga.ch/paiements-numeriques)



# SERVICE COMMUNICATION



La FPE-CIGA présente VOX, une nouvelle série de vidéos mettant en avant des personnalités inspirantes au travers d'interviews menées par le journaliste Pierre Jenny.

### VOX, la voix qui t'inspire

VOX, signifiant "la voix" en latin, s'attache à écouter et à partager la voix de celles et ceux qui inspirent. Ce projet, né il y a quelques mois, vise à mettre en lumière le parcours de personnalités marquantes et à découvrir ce qui les motive et les anime au quotidien.

Le premier épisode est à découvrir dès à présent sur notre chaîne YouTube. Vous y ferez la rencontre de la fribourgeoise Marie Riley, animatrice aux Dico-deurs et fondatrice de l'entreprise Good Mourning.



*Il y a tellement de possibilités,  
il faut que les gens se lancent.*

Marie Riley



# VCX

# RETOUR EN IMAGES

## Assemblée générale 2024

La Fédération Patronale et Économique (FPE-CIGA) a tenu son assemblée générale ordinaire le 3 octobre dernier, réunissant quelque 150 personnes à Univers@lle à Châtel-St-Denis. La partie statutaire a été suivie d'une allocution de Monsieur le Président du Conseil d'État Jean-Pierre Siggen et d'une conférence sur l'intelligence artificielle de Monsieur Rachid Guerraoui, Professeur à l'EPFL.

Retrouvez notre rapport d'activités digital sur : [rapport.fpe-ciga.ch/2023](https://rapport.fpe-ciga.ch/2023)



# ASSURANCES SOCIALES



## CHANGEMENTS DANS LES ASSURANCES SOCIALES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

Les rentes AVS/AI seront adaptées à l'évolution des prix et des salaires : elles seront relevées de 2,9% au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le Conseil fédéral a pris cette décision sur la base de l'indice mixte prévu par la loi lors de sa séance du 28 août 2024. La rente minimale AVS/AI passera ainsi de 1'225 à 1'260 francs par mois. Parallèlement, des adaptations seront apportées dans le domaine des cotisations, pour les prestations complémentaires, pour les prestations transitoires et dans la prévoyance professionnelle obligatoire.

### AVS/AI

Afin de s'adapter à l'évolution des salaires et des prix, le montant de la rente minimale AVS/AI passera de CHF 1'225.- à CHF 1'260.-. Quant à celui de la rente maximale, il sera augmenté à CHF 2'520.- au lieu de CHF 2'450.- jusqu'à présent.

En matière de cotisations AVS/AI/APG, la cotisation minimale sera augmentée à CHF 530.-/an. Le barème dégressif des indépendants sera également adapté.

Quant au montant-limite pour salaires et revenus de minime importance, il passera de CHF 2'300.-/an à CHF 2'500.-/an.

### LPP

La prévoyance professionnelle est également impactée par l'adaptation des rentes AVS/AI. Ainsi, la déduction de coordination passera à CHF 26'460.- (au lieu de CHF 25'725.- précédemment). Le seuil d'entrée pour la prévoyance professionnelle obligatoire, soit le salaire annuel minimal, sera également augmenté à CHF 22'680.- au lieu de CHF 22'050.-.

# FORMATIONS



14 NOVEMBRE 2024 – 8H30-17H00

**GOVERNANCE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)  
EN ENTREPRISE**

18 NOVEMBRE 2024 – 8H30-17H00

**LA BASE DES ASSURANCES SOCIALES**

26 NOVEMBRE 2024 – 8H15-12H15

**FORMATION CERTIFIANTE EN RÉANIMATION CARDIO-  
RESPIRATOIRE AVEC RÉALITÉ VIRTUELLE (BLS-AED SRC)**

28 NOVEMBRE 2024 – 8H30-17H00

**LINKEDIN EN PRATIQUE - COACHING PERSONNALISÉ**

*Programme complet et inscriptions  
sur [fpe-ciga.ch/formation](https://fpe-ciga.ch/formation)*



## WALK WORKING

Le vendredi 27 septembre, le Service enfance-jeunesse de la Ville de Bulle, en partenariat avec la Fédération Patronale et Économique, a organisé les Walk Working sur les hauteurs de Semsales. Lors d'une marche d'environ une heure, 15 jeunes des 3 CO de la Gruyère et 11 représentants d'entreprises ont pu échanger de manière informelle et authentique. À leur arrivée au chalet de la Grande Cithare, chaque jeune a eu l'opportunité de se présenter de manière plus formelle à plusieurs employeurs lors de trois courts entretiens. Lors de cet événement, la FPE a assuré la liaison avec les entreprises. Plus de quinze métiers étaient représentés.



## RÉFORME FÉDÉRALE EN MATIÈRE DE FAILLITES

En janvier 2025, la réforme fédérale en matière de faillites entrera en vigueur. Ce changement législatif prévoit que les créances de droit public pourront être poursuivies par voie de faillite et non plus par la voie de saisie. Les organes publics, telles que les caisses de compensation par exemple, devront désormais agir par la procédure de faillite en cas de défaut de paiement des charges sociales.

Constatant que de plus en plus d'entreprises font face à des difficultés de trésorerie, notamment en raison du non-respect des délais de paiement, la FPE-CIGA conseille aux entreprises concernées d'anticiper ces nouvelles règles. Il s'agit notamment de régulariser les arriérés, de négocier un échelonnement de paiement auprès des créanciers ou d'entamer une procédure d'assainissement.

## IMPRESSUM

**Edition**  
FPE-CIGA, Bulle

**Rédaction**  
Anaëlle Deschenaux

**Concept graphique  
& Mise en page**  
Dep-art Sàrl, Riaz

**Impression**  
media f imprimerie SA, Bulle



**FPE - CIGA**  
Fédération Patronale  
et Économique

